



## Amende RATP dite verbale

Par **Alex945**, le **08/01/2013 à 13:34**

Bonjour, Je viens vers vous suite à plusieurs amende envoyé vers mon domicile (RATP) Je vous explique à peu près ce que ce passe. Je reçois il y'a de ça 1 - 2 Ans trois amendes a mon nom et à mon ancienne adresse donc le temps qu'il me retrouve j'ai entre temps déménagé donc des majoration sont apparue mais bon cela m'importais peu car ce n'était pas moi qui avais fais ces délit j'ai envoyé une lettre recommandé au trésor public pour leur expliqué mon soucis ils ne m'ont jamais répondu suite à ça aucune lettre aucune relance j'avais donc laissé cette histoire loin de moi mais lors que j'ai ouvert un nouveau compte 3 mois après je reçois un avis d'imposition sur ce compte et me retrouve avec plus de 780 € d'amende à réglé. J'appel donc le service du Trésor Public pour essayé d'avoir les information sur ces amendes pas de chance deux sur trois sont sur la ligne que je prend de temps en temps malheureusement je n'ai pas de Carte Navigo ou tout autre titre de transport a abonnement je prend des Ticket à l'unité car je ne voyage pas souvent et lors de ces infraction qui ne sont pas de moi j'etais en internat donc je prenais le RER 2 Fois par semaine. Bref je regarde les date et heures d'amende et quelque chose me titille 2/3 des amendes corresponde a des date ou je n'avais pas de carte d'identité donc je rappel encore une fois le Trésor Public elle me dis que l'amende a été fait en "Verbale" donc je me suis dis qu'enfaite si je voulais vraiment mettre quelqu'un dans un tas de soucis je vais sur Facebook je regarde ça date de naissance et son nom et je peu lui mettre une amende car apparemment les contrôleur ne prenne pas le temps d'appelé les Service compétant pour identifiée une personne qui dis mon prénom et nom en verbale . Pour en venir au fait j'aimerais savoir qu'elles sont les démarches a faire pour ne pas payé ces amende je ne peut pas fournir énormément de preuve sachant que je n'était pas majeur je n'avais aucun compte bancaire donc aucun trace d'achat effectué et je n'avais pas de carte navigo je n'ai que ma parole et peut être un papier de mon internat certifiant que j'etais scolarisé et ma déclaration de perte de carte d'identité qui peut peut être faire joué l'usurpation d'identité ? En résumé : Je n'ai pas commis ces délits que faire avec le trésor public ?